



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour ordinaire

Jeudi 15 juin 2017 à 20h00

Salle polyvalente de Montoly à Gland

La quatrième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Gland d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 42 communes sont présentes, représentant 88 délégués et un total de 137 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour ordinaire

L'ordre du jour ordinaire est modifié en deux points par la Présidente. Elle ajoute au point 14 le rapport de la Commission de Gestion sur le Rapport annuel du Conseil régional du district de Nyon 2016. La Présidente précise également que le point 19 de l'ordre du jour, à savoir l'intervention de Robert Jenefsky sur le Préavis N°13-2017 « Participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018 : réponse du Codir » sera intégré au point 4, dans les communications du Codir.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour ordinaire, tel que modifié, est adopté par 136 oui, 1 abstention

et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente remercie les communes pour leur contribution à la mise à jour de la liste des délégués et précise que deux ordres du jour seront à nouveau traités durant cette séance : un ordre du jour ordinaire, qui sera soumis au vote de toutes les communes membres du Conseil Régional et un ordre du jour à but optionnel DISREN, soumis à toutes les communes, à l'exception de celles qui ont refusé le DISREN ou qui ne l'ont pas encore voté (il s'agit des communes de Bursinel, Chéserey, Gingins et Vich). La commune de Grens a accepté le DISREN le 12 juin dernier.



La Présidente informe que le Bureau élargi se réunit dorénavant pour préparer chaque séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional. Elle informe également que les rapporteurs des Commissions seront invités à répondre aux délégués dès le mois de septembre.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

La Présidente cède la parole au CODIR par rapport aux points suivants :

1. Mobilité :
 - consultation horaires TP 2018
 - divers
 - offre nocturne
 - politique cyclable
2. Réponse au postulat Demetriadès & Consorts
3. Inauguration des locaux – portes ouvertes

Pour plus d'information, nous vous prions de vous référer au document du Codir annexé à ce procès-verbal.

5) Assermentations

La Présidente assermente *Jean-Frédéric Berthoud (délégué suppléant, Longirod), Roger Brand (délégué CC, Vich), Robert Derbigny (délégué CC, Givrins), François Germain (délégué CC, St-George), Olivier Hog (délégué CC, Le Vaud), Monya Jaccard (déléguée municipale, Burtigny), Sascha Linder (délégué CC, Duillier), Didier Kessi (délégué municipal suppléant, Mont-sur-Rolle), Rasoul Mawjee (délégué CC, Gland), Michel Nançoz (délégué CC, Arnex-sur-Nyon), Damien Richard (délégué suppléant, Longirod), François Vautier (délégué CC, Trélex). Carla Meyer (déléguée suppléante CC, Chavannes-de-Bogis) n'a pas pu être assermentée car bien que notée comme présente, elle ne répond pas à l'appel.*

6) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 à Dully

Le procès-verbal est modifié sur le point 5 : *Monika Berney* et *Luc Wehrlé* sont respectivement suppléante et délégué du Conseil Général de Bursinel et non de la Municipalité.

Le procès-verbal, tel que modifié, est adopté par 135 oui, 2 abstentions et 0 non

7) Election du Président

Valérie Jeanrenaud se retire et *Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet et vice-Présidente)* prend la parole pour cette élection, qui a lieu chaque année. *Valérie Jeanrenaud* est la seule à se présenter pour fonctionner en tant que Présidente encore une année. Il n'y a pas d'autres candidats.

La Présidente a été élue à l'unanimité



8) Election du vice-Président

Valérie Jeanrenaud reprend la parole. *Amélie Cherbuin (déléguee CC, Coppet)* est la seule à se présenter pour fonctionner en tant que vice-Présidente encore une année. Il n'y a pas d'autres candidats.

La vice-Présidente a été élue à l'unanimité

9) Election des scrutateurs

Luc Mouthon (délégué municipal, Marchissy) et *Jacques Mugnier (délégué municipal, Duillier)* se représentent comme scrutateurs pour une année. Il n'y a pas d'autres candidats.

Les scrutateurs ont été élus à l'unanimité

10) Election des scrutateurs suppléants

Marinella Page (déléguée municipale, Bursins) et *Frédéric Mani (délégué municipal, Dully)* se représentent comme scrutateurs suppléants pour une année. Il n'y a pas d'autres candidats.

Les scrutateurs suppléants ont été élus à l'unanimité

11) Election de la Commission des Finances

La Commission des Finances est composée de six membres déjà existants. Ici, il s'agit d'une élection complémentaire pour un septième membre. *Francis Costiou (délégué CC, La Rippe)* est seul candidat à l'élection.

La Commission des Finances a été élue à l'unanimité

12) Election de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion est composée de six membres déjà existants. Toutefois, *Edgar Cretegny (délégué municipal, Le Vaud)* a annoncé sa démission de cette Commission. En effet, selon l'article 26 des Statuts du Conseil Régional et l'article 18 du règlement du Conseil intercommunal, les délégués de cette commission ne peuvent être issus de la Municipalité d'une des communes représentées au CoDir. *Scott Adams (délégué municipal, Givrins)* se présente à l'élection afin de remplacer *Edgar Cretegny*. Il n'y a pas d'autres candidats.

La Commission de Gestion a été élue à l'unanimité



13) Préavis 14-2017 «Comptes 2016 »

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le-Muids), rapporteur pour cette séance, est invité à lire la conclusion de la Commission des finances. La Commission a procédé par pointage à la vérification des paiements des factures. Cette dernière recommande l'acceptation du préavis de manière unanime concernant les comptes 2016 tels que présentés, et de donner décharge au Comité de Direction et à la Commission des Finances. La Présidente ouvre la discussion.

Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins) prend la parole et pense que le Conseil régional dépense plus que ce qu'il n'encaisse : CHF 900'000.- cette année et CHF 500'000.- l'année passée. Il s'interroge sur le futur impact pour les communes.

Chantal Landeiro (membre du Codir) répond qu'en présentant les comptes 2016, il s'agit du dernier exercice exposé de cette manière. A l'avenir, les délégués pourront constater que le fonds d'investissement et d'étude n'est pas diminué; il s'agit uniquement d'un balancement comptable (pour chaque compte). Il n'y a pas d'incidence sur le fonds TP car ceci est propre au préavis décidé par les communes. *Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins)* déclare que le Conseil Régional encaisse CHF 2'608'000.- et qu'il a dépensé CHF 3'000'000.-. *Chantal Landeiro* précise que les cotisations couvrent les frais de fonctionnement du Conseil Régional et qu'il n'y a pas d'emprise financière sur les communes.

Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois) questionne sur le cautionnement de Télé-Dôle : de quelle façon ce poste figure-t-il dans les comptes ? *Chantal Landeiro* explique que lorsque le Conseil Régional reçoit la totalité des actions membres, le Conseil Régional émet un préavis pour valider la reprise du cautionnement. Le Conseil Régional a repris les actions des communes et sur un plan légal, une entité doit être porteuse du prêt. La fiduciaire Heller a demandé à faire figurer ces engagements hors bilan du Conseil Régional.

Frédéric Mani (délégué municipal, Dully) rappelle qu'en 2016 les communes ont accepté la cession des actions Télé-Dôle et le cautionnement doit bien figurer quelque part. En l'occurrence, pour le bouclage 2016, il figure dans le rapport de la révision des comptes.

Damien Richard (suppléant CC, Longirod) a remarqué quelques fautes de frappe sur la page deux, à propos du compte de fonctionnement. Le Codir en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 14-2017 est adopté par 131 oui, 6 abstention et 0 non

14) Rapport annuel du Conseil Régional du district de Nyon 2016

Frédéric Mani (délégué municipal, Dully) rapporteur, est invité à lire les conclusions de la Commission de Gestion, qui émet les vœux suivants :

- La CoGes sera convoquée courant mars pour un rapport à finaliser mi-mai ;
- La CoGes encourage le CoDir à envisager une modification des statuts du Conseil Régional pour supprimer le but optionnel qui autorise aujourd'hui des Communes membres à ne pas adhérer au DISREN. Si cette situation a été voulue pour permettre une transition « en douceur », la CoGes est convaincue qu'elle n'est pas viable à terme. La cohésion devrait, selon elle, primer sur l'indépendance toute relative que promettait ce but optionnel ;



-La CoGes encourage le CoDir à envisager une modification des statuts du Conseil Régional afin de répondre à la recommandation de la Cour des comptes.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion recommande d'accepter à l'unanimité le Rapport annuel du Conseil Régional du district de Nyon 2016.

La Présidente ouvre la discussion.

Le Codir rappelle aux délégués que le but optionnel a été validé pour trois ans et demi (jusqu'à fin 2019) et qu'il convient de mener l'opération DISREN à son terme. *Gérald Cretegnny* précise que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se penchent sur la question qu'un qu'il est nécessaire d'attendre encore la vision du Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le rapport de Gestion 2016 est adopté avec 133 oui, 4 abstentions et 0 non

15) Préavis 15-2017 «"Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaires 2018-2019"»

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le-Muids) lit les conclusions du rapport de la commission des finances sur le préavis 15-2017. Après étude du préavis, la commission des finances, unanime, propose de valider le préavis n°15-2017 et d'imputer le montant total de CHF 120'000.- TTC sur le compte du fond TP affecté. La Commission ad'hoc recommande également d'accepter de manière unanime le préavis n°15-2017.

La Présidente ouvre la discussion.

D'après *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon)*, le CoDir avait déposé un préavis il y a quelques mois pour assurer le financement de la communication pour les transports publics, indépendamment des investissements et il s'étonne de retrouver à nouveau un montant prévu pour la communication dans ce préavis. *Gérald Cretegnny* précise que *Pierre Wahlen* a mis l'accent sur un point qui a potentiellement échappé au CoDir et celui-ci sera vérifié.

Pierre Graber précise qu'on parle de financement de paires de course supplémentaires et que ce préavis est financé par un fonds TP.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 15-2017 est adopté avec 131 oui, 4 abstentions et 2 non

16) Préavis 16-2017 «"Demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement Grand Genève 2017"»

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le-Muids) lit les conclusions du rapport de la commission des finances sur le préavis 16-2017. Pour le district de Nyon : 11 mesures pour un total de 174.65 millions dont 69.84 millions de cofinancement fédéraux sont acquis (accords sur les prestations signés avec la Confédération et partenariats dans différents



projets, ex. corridors biologiques), dont une mesure ferroviaire de 69.4 millions dont 27.76 millions cofinancés :

☑ Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet-Genève : créations de deux points de croisement (cadence au quart d'heure) qui est en cours de réalisation

☑ Requalification de la route suisse 1ère étape Versoix et Mies-Founex pour 3.49 moi en attente de la décision du référendum de Coppet.

☑ Amélioration accessibilité « Mobilité douce » à la gare de Gland : passage sous voie Est au bout des quais pour 3.49 moi. Réalisation en cours.

☑ D'autres mesures sont planifiées avec une réalisation à 5 ans.

La Commission des Finances est unanime à soutenir ce préavis n°16-2017 concernant une demande de crédit de CHF 69'125 pour le financement du Grand Genève 2017.

La Commission ad hoc souhaite attirer l'attention sur trois points :

-Il convient de bien distinguer les dépenses de « fonctionnement » de celles « d'investissement »

-La durée de l'amortissement doit être en phase avec la durée de l'investissement (elle s'en remettra à cet égard à l'avis de la Commission des finances)

-Le dépôt tardif du préavis pour un financement annuel reste problématique en soi.

Après discussion, la commission ad hoc se montre favorable au préavis déposé, sous réserve des trois remarques générales ci-dessus.

La Présidente ouvre la discussion. *Eric Burkhard (délégué CC, Grens)* prend la parole et précise que le financement concerne également le soutien de transition énergétique que souhaite le Grand Genève. Il demande s'il est opportun de puiser dans les caisses communales pour financer un grand rassemblement de personnes tel que les Assises Européennes de la Transition Energétique. Selon *Gérald Cretegny*, bien qu'il puisse y avoir des réticences quant à l'organisation d'un tel événement en janvier 2018, les cantons de Genève et Vaud se sont engagés dans une politique énergétique volontaire et commune.

A propos de la remarque de la Commission ad hoc sur la distinction qu'il convient de faire entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, *Gérald Cretegny* explique que cela permet de lier la partie Genève avec le fonctionnement du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), qui se monte à environ CHF 20'000.- sur le district. Il relève que le dépôt du préavis est tardif (six mois de retard). Mais dans le cadre du GLCT, plusieurs instances sont impliquées dans la validation et cela nécessite beaucoup de procédure et de temps.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Ce préavis est adopté avec 130 oui, 5 abstentions et 2 non



17) Préavis 17-2017 «"Demande de crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années"

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le-Muids) lit les conclusions du rapport de la commission des finances sur le préavis 17-2017. Lors de l'examen du préavis, il a été souligné que le soutien de la commune de Rolle et du Conseil régional a un effet d'entraînement sur les soutiens cantonaux. Au vu des résultats de ces dernières années et des retombées sur le tourisme, il est tout à fait judicieux pour la Commission d'associer le fonds régional d'équipement touristique (FRET). La Commission des finances propose de valider le préavis n°17-2017 et d'imputer le montant total de CHF 280'000.- comme suit : CHF 160'000.- sur le compte 150.3600 et CHF 120'000.- sur le compte FRET 160.3814. Le montant total sera amorti en cinq ans.

Danielle Collomb (déléguée CC, Tartegnin) rapporte les conclusions suivantes: au vu des explications de Gérard Produit, ayant étudié les comptes, les rapports d'activités et les projections du Casino Théâtre pour les 4 ans à venir, la commission ad hoc donne un avis favorable au préavis n°17-2017 déposé par le CoDir, relatif à une demande de crédit de CHF 280'000 pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre ans. Le montant se répartit comme suit : CHF 160'000.- sur le budget et CHF 120'000.- sur le FRET. La commission émet le vœu que la participation cantonale via le SERAC s'élève à CHF 120'000.-.

Gérard Produit (membre du Codir) prend la parole et précise que le SERAC s'est rétracté pour l'instant. Une séance est prévue vendredi prochain auprès du service concerné pour discuter de cette situation. A ce stade, il n'y a pas de garantie écrite et signée pour ce montant. *Michel Burnand (délégué municipal, Vich)* souhaite que le délai de quatre ans pour les amortissements soit respecté.

Chantal Landeiro (membre du Codir) informe que le Conseil régional amortissait les montants des préavis en fonction des liquidités. Dorénavant, la nouvelle politique du Conseil régional est d'instaurer des amortissements réguliers, en fonction des investissements.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Ce préavis est adopté avec 131 oui, 5 abstentions et 1 non

18) Préavis 18-2017 «"Reprise des actions de Télé-Dôle"

Frédéric Mani (délégué municipal, Dully) rapporteur, est invité à lire les conclusions de la Commission des Finances. Tout d'abord, la reprise des actions par le Conseil Régional comprend quelques obligations : la reprise du cautionnement du prêt LDER à la hauteur de CHF 2'376'470.-, assurer l'aménagement des pistes (effectué en 2016) et l'entretien des infrastructures, financer et réaliser un parking et bâtiment d'accueil d'ici 2019 afin de garantir le loyer maximum convenu avec la Sogestar. La location annuelle s'élèvera à CHF 500'000.- par an. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis n°18-2017, de reprendre les actions Télé-Dôle SA cédées par les communes et d'assumer le cautionnement du prêt LDER qui est de CHF 2'376'470.- au 31.12.2016. La Présidente ouvre la discussion.



Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins) prend la parole au nom du Conseil communal de Prangins, qui refuse ce préavis, celui-ci n'étant pas assez explicite, notamment sur les éléments qui évaluent le risque. *Yvan Bucciol* demande au rapporteur de la Commission des Finances sur quels éléments cette dernière s'est appuyée afin d'évaluer les responsabilités.

Frédéric Mani (délégué municipal, Dully) explique que la Commission des Finances s'est penchée sur l'historique de ces quatre dernières années et rappelle que les communes avaient demandé au Conseil Régional de trouver des solutions pérennes. Toutes les informations communiquées dans les réunions ont donné cautions à ces solutions.

Chantal Landeiro (membre du Codir) apporte un complément de réponse : le Conseil Régional, avec la remise des actions, devient le principal actionnaire. Télé-Dôle SA est une société anonyme avec son propre mécanisme financier et à l'heure actuelle, le Conseil Régional a l'assurance que les frais d'exploitation reposent sur la Sogestar. Du côté du territoire suisse, les engagements tiennent à l'amélioration et à la viabilité du parking. Un préavis sera présenté sur ce thème. Du côté français, il y a un engagement financier concernant les télésièges.

Scott Adams (délégué municipal, Givrins) demande si le Conseil Régional a vraiment l'assurance que des infrastructures seront réalisées au niveau du parking (en rapport avec la convention). *Patrick Freudiger* répond que les investissements qui incombent financièrement à la partie suisse se feront sur la France et on ne sera pas soumis à la LAT.

Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois) souligne le problème du réchauffement climatique et par conséquent de l'enneigement. Dans le business plan, il manque le facteur climatique pour pouvoir faire ces investissements. *Chantal Landeiro (membre du Codir)* communique que d'une part, le fait d'avoir aménagé et dallé les pistes, cela garde la neige longtemps et que d'autre part, pendant vingt-sept ans, c'est la Sogestar qui prend le risque de la rentabilité de ce domaine.

Patrick Brechon (délégué CC, Rolle) demande quelles seraient les conséquences du refus de ce préavis. *Chantal Landeiro (membre du Codir)* répond que les actions seraient retournées aux communes et devraient être réinscrites dans le bilan de celles-ci.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Ce préavis est adopté avec 118 oui, 9 abstentions et 10 non

19) Réponse du CoDir à l'interpellation Pierre Wahlen « Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire »

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) remercie le CoDir pour sa réponse mais il relève une inexactitude dans celle-ci : il fait remarquer nous pouvons débattre du Conseil des Jeunes grâce à Alexandre Démétriadès et non grâce à l'Assemblée des Syndics. Le délégué regrette par ailleurs que le Conseil Régional ne discute pas de sujets communs concernant la région et ne s'exprime pas d'une seule voix. En ce sens, *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon)* vient de



déposer une résolution au Bureau. Le CoDir n'a toutefois pas pu encore en prendre connaissance.

La Présidente lit la résolution à haute voix, celle-ci ne figurant pas à l'ordre du jour : « *Le Conseil intercommunal prend acte de la réponse du CoDir à l'interpellation du délégué Pierre Wahlen relative à la politique cantonale de l'aménagement du territoire et souhaite que désormais les questions touchant l'ensemble des communes de la région forment l'objet d'une prise de position officielle de la part du Conseil Régional* ». Celle-ci étant soutenue par une majorité de délégués, la Présidente ouvre la discussion.

Selon *Gérald Cretegny (Président du Codir)*, la résolution commence par parler de l'aménagement du territoire, pour finir sur un paradigme beaucoup plus large. Or, le CoDir n'est pas mandaté pour tout et ce sujet devrait être abordé avec les communes. Le CoDir rappelle qu'il est un organe facilitateur pour la région. *Gérard Produit (membre du CoDir)* précise qu'à l'échelle du district, l'aménagement du territoire ne devrait pas forcément être traité par le Conseil Régional. Pour *André Cattin (délégué CC, Nyon)*, il est important que des décisions soient prises pour la majorité des communes au sein du CoDir et du Conseil Régional.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote sur la résolution.

Cette résolution est adoptée avec 72 oui, 7 abstentions et 58 non

20) Dépôt de préavis

Voici ci-dessous les préavis déposés par le Codir lors de cette séance, ainsi que les membres des Commissions ad hoc.

-Préavis n°21-2017, Révision du règlement du Conseil intercommunal: *Scott Adams (délégué municipal, Givrins), Damien Richard (suppléant CC, Longirod), Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon), Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet), Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins).*

-Préavis n°24-2017, Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans: *Christine Girod (déléguée municipale, Gland), Amélie Bermejo Dubois (déléguée CC, Coppet), Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-le-Muids), Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Claude Farine (délégué CC, Nyon), Monya Jaccard (déléguée municipale, Burtigny).*

21) Divers

En ce qui concerne la rédaction de l'ordre du jour, la commune de Saint-Cergue propose de compléter les divers préavis avec les thèmes que le CoDir souhaite soumettre au Conseil intercommunal. *Gérald Cretegny* répond que cela est faisable, mais uniquement quelques jours avant le Conseil intercommunal.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) demande au CoDir si celui-ci va saisir la problématique de la fermeture des offices de poste dans le district. Le CoDir entend ce questionnement, mais n'y répondra pas ce soir. Il conviendra d'interpeller le CoDir à ce sujet.



Amélie Cherbuin (déléguee CC, Coppet) a une remarque concernant la consultation des horaires CFF. Elle propose que les délégués communaux y aient accès.

Chantal Landeiro (membre du CoDir) précise qu'il faudrait élire encore un membre à la Commission de Gestion. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance se poursuit avec l'ordre du jour à but optionnel DISREN.